

Rapport de la réunion du Groupe de Contact sur la situation au Yémen

Siège de l'ONU, New York

21 Septembre 2016

Le Groupe de contact de l'Organisation de la coopération islamique sur la situation .1
au Yémen, a tenu une réunion en marge de la réunion annuelle de
coordination des ministres des affaires étrangères des États membres de
l'Organisation, au siège des Nations Unies à New York le 21 Septembre 2016,
sous la présidence de S.E. M. le Secrétaire général.

La réunion a réitéré son appui aux résultats de la réunion ministérielle d'urgence .2
tenue à Djeddah, le 16 Juin 2015 (29 Chaabane 1437 H), à la demande de
République du Yémen, sous la présidence de Son Excellence Cheikh Sabah
Al-Khalid Al-Hamad Al-Sabah, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des
Affaires étrangères de l'Etat du Koweït, en tant que président de la quarante-
deuxième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

La réunion a également réitéré son appui à la résolution n ° 14/42 sur le soutien .3
juridique au Yémen émise par la quarante-deuxième session du Conseil des
ministres des Affaires étrangères des membres tenus au Koweït les 27 et 28
mai 2015.

La réunion s'est félicitée de la déclaration finale publiée par le treizième Sommet de .4
l'Organisation de la coopération islamique, qui a eu lieu à Istanbul les 14 et
15 Avril 2016, qui a exprimé la solidarité des Etats membres avec le Yémen et
le soutien à la légalité constitutionnelle.

La réunion a exprimé sa gratitude et ses remerciements à l'Etat du Koweït pour avoir .5
hébergé les pourparlers de paix yéménites le 22 Avril 2016, sous le
patronage de l'Organisation des Nations Unies, pourparlers qui devaient
reprendre le 16 Juillet 2016. Elle a salué à cet égard les efforts de l'envoyé du
Secrétaire général des Nations Unies, Ismail Ould Cheikh pour convaincre les
parties de revenir à la table des négociations afin de parvenir à la paix et de
réaliser les aspirations du peuple yéménite au retour de la légalité
constitutionnelle, au rétablissement des institutions de l'Etat, à la remise des
armes et la liquidation de toutes les séquelles du coup d'Etat, selon les
termes de référence de l'initiative du Golfe et son mécanisme exécutif, et
conformément aux résultats du dialogue national et aux termes de la

résolution du Conseil de sécurité des Nations unies no 2216 (2015) et des résolutions pertinentes de la légalité internationale .

La réunion a réitéré l'engagement de l'Organisation à se tenir aux côtés du Yémen, .6 en faveur de la sauvegarde de son unité, de sa souveraineté, de son indépendance politique et de son intégrité territoriale, le rejet de toute ingérence dans ses affaires intérieures, et la solidarité avec le peuple yéménite dans ses aspirations à la liberté, à la démocratie, à la justice sociale et au développement intégré.

La réunion a réitéré son soutien continu et son appui à la légalité constitutionnelle .7 incarnée par le président Abed Rabbo Mansour Hadi, Président de la République du Yémen, et aux efforts patriotiques qu'il ne cesse de déployer pour assurer la sécurité et la stabilité politique et économique du Yémen et la reprise du processus politique.

La réunion a salué le retour des institutions légitimes de l'Etat qui ont recommencé à .8 fonctionner dans la ville d'Aden en tant que première étape vers le rétablissement du contrôle de l'État légal sur toutes les parties du pays, soulignant que la paix au Yémen ne sera établie qu'avec le retrait total des milices des Houtis et d'Ali Abdullah Saleh de la capitale Sanaa, et de toutes les villes yéménites et la cessation des actes d'agression à l'encontre du peuple yéménite.

La réunion a dénoncé la formation du nouveau conseil politique, qui a été annoncée .9 par Saleh et les milices Houtis pour prétendument gérer les affaires du pays, à partir du nord du Yémen, qui ne fait qu'hypothéquer toutes les solutions politiques, attiser la crise et exacerber la situation humanitaire déjà tragique dans tout le Yémen.

La réunion a exprimé son soutien à la déclaration du Groupe des 18 ambassadeurs .10 accrédités au Yémen sur les récentes négociations de paix yéménites au Koweït, et à la proposition faite par l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies, M. Ismail Ould Cheikh afin de parvenir à un accord mettant fin à la crise yéménite et à ses bons offices pour le retour de toutes les parties yéménites à la table des négociations dans les plus brefs délais.

La réunion a souligné la nécessité de se conformer aux résolutions pertinentes du .11 Conseil de sécurité de l'ONU, en particulier la résolution 2201 (2015), qui soutient la légalité constitutionnelle au Yémen, condamne et sanctionne tous ceux qui entravent le processus politique ou tentent de le faire échouer et édictent des sanctions à leur encontre ; la résolution 2216 (2015) du Conseil de sécurité, qui appelle les Houtis, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, à retirer leurs forces de tous les territoires dont ils se sont emparés ; et la décision d'imposer un embargo sur les fournitures d'armes

qui leur sont destinées, ainsi que les résolutions pertinentes adoptées par l'OCI, la Ligue arabe et le CCG.

La réunion a fermement condamné les actions militaires des milices des Houtis et d'Ali Abdullah Saleh le long de la frontière yéméno-saoudienne, et des bombardements visant les installations et les citoyens à l'intérieur du territoire saoudien, considérant ces actions comme une agression flagrante contre le territoire saoudien et une menace pour la paix, la sécurité et la stabilité régionales. **.12**

La réunion a souligné la nécessité de poursuivre avec diligence l'action menée en commun pour éviter que le Yémen ne devienne un sanctuaire pour les groupes violents et les organisations terroristes, et une source de menace pour la sécurité et la stabilité des pays voisins, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif. **.13**

La réunion a réaffirmé son soutien aux efforts déployés par l'envoyé international de l'Organisation des Nations Unies pour le Yémen, M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, et à ses démarches en vue de trouver une solution politique à la crise du Yémen et d'épargner à ce pays davantage d'affrontements et de destruction, et ce à travers la poursuite de ses efforts et son appel au Gouvernement du Yémen, aux putschistes Houtis et Saleh pour s'asseoir autour de la table de négociation dans le cadre de l'initiative du Golfe et de ses mécanismes de mise en œuvre, des résultats de la conférence du dialogue national global de 2014, de la déclaration de Riyad de 2015, et de la résolution 2216 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU. **.14**

La réunion a exhorté les Etats membres de l'OCI à intensifier et à coordonner leurs efforts en vue de parvenir à une solution politique à la crise du Yémen, de soutenir les autorités légitimes de l'État, et de fournir une aide humanitaire et développementale accrue. **.15**

La réunion a salué les efforts déployés par l'OCI pour tenir dans les meilleurs délais d'une conférence sur l'octroi d'une aide humanitaire et de développement au Yémen, afin de mobiliser d'urgence les ressources nécessaires pour remédier à la situation critique et de fournir dans l'intervalle les ressources requises en coordination avec le gouvernement yéménite et avec les partenaires régionaux et internationaux, y compris le Centre du Serviteur des Deux Saintes Mosquées pour le secours et l'action humanitaire, les Nations Unies et leurs agences humanitaires et de développement, et ce à travers le mécanisme de coordination de l'action humanitaire issue de l'Organisation. Elle a exprimé son soutien aux efforts déployés par le Secrétariat général de convoquer une conférence sur l'assistance humanitaire et développementale au Yémen pour mobiliser les ressources nécessaires et urgentes permettant de remédier à la situation humanitaire critique qui prévaut au Yémen. **.16**

La réunion a salué l'offre de la Turquie d'abriter la prochaine réunion du Groupe de .17
Contact sur la situation au Yémen en Turquie.
